
Mbanza Kongo, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume du Kongo (Angola)

No 1511

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Mbanza Kongo, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume du Kongo

Lieu
Province du Zaïre
Angola

Brève description
La cité de Mbanza Kongo fut la capitale politique et spirituelle du Royaume du Kongo, un des plus grands États constitués d'Afrique australe, actif du XIVe au XIXe siècle. Juchée sur un plateau haut de 570 m, elle était prospère lorsque les Portugais sont arrivés au XVe siècle. À son agglomération urbaine de grande envergure construite en matériaux locaux, ceux-ci ont ajouté et substitué des bâtiments en dur érigés selon les normes de construction européennes, dont plusieurs églises. La ville a connu ensuite l'expansion de la foi chrétienne avec l'occidentalisation des élites locales, sans pour autant renoncer à sa culture. Le Royaume du Kongo fut au centre du plus grand trafic mondial d'esclaves vers les Amériques et les Caraïbes. La ville conserve les traces bâties et archéologiques de ce passé coutumier, colonial et religieux dont elle est un lieu de mémoire éminent, riche aussi d'éléments immatériels. Les vestiges qui sont proposés pour inscription couvrent le centre politique et religieux de la ville.

Catégorie de bien
En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative
22 novembre 1996

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription
2008

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial
30 janvier 2016

Antécédents
Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations
L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et le patrimoine bâti partagé et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique
Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 21 au 26 juillet 2016.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS
Une demande d'information complémentaire a été envoyée à l'État partie le 27 septembre 2016, concernant la définition du bien, le droit de propriété, la protection et la conservation du bien, le régime de gestion et le plan de gestion du bien. L'État partie a répondu le 14 novembre 2016 et a fourni des informations additionnelles, qui sont prises en compte dans cette évaluation.

Un rapport intermédiaire a été envoyé par l'ICOMOS à l'État partie le 20 décembre 2016, concernant l'emprise globale du bien, sa valeur universelle exceptionnelle et ses attributs, sa place dans un centre historique et son environnement proche. L'ICOMOS a suggéré à l'État partie de réduire les limites du bien et de la zone tampon, et de revoir la dénomination et la déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien. Le 23 février 2017, l'État partie a adressé un dossier de proposition d'inscription entièrement revu et l'information additionnelle demandée, qui ont aussi été pris en compte dans cette évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS
10 mars 2017

2 Le bien

Description
Au nord-ouest de l'Angola, près de l'embouchure du fleuve Congo, la province du Zaïre occupe une zone de savane sèche ponctuée de reliefs moyens de schiste et calcaire. La ville de Mbanza Kongo occupe le sommet d'un de ces plateaux, haut de 570 m au-dessus du niveau de la mer. Les flancs de cette colline, abrupts à l'est et au sud, le long de la rivière Lueji, adoucis à l'ouest et au nord, dessinent une morphologie distinctive qui a conditionné l'installation du berceau des rois Kongo.

La zone proposée pour inscription couvre les vestiges du centre politique et religieux de la ville et se situe dans le quartier de *Sagrada Esperança*, contre la piste d'aviation construite par les Portugais, qui le jouxte du sud-est au nord-ouest. Deux avenues traversent le centre, reliées par des rues parallèles et perpendiculaires composant la trame orthogonale actuelle. L'eau de la ville provenait de douze sources naturelles se trouvant autour de la péninsule, associées à la prospérité historique de la ville royale. Deux sources se trouvent dans la zone proposée pour inscription.

L'un des traits essentiels de Mbanza Kongo est son historicité : elle existe depuis près de huit siècles, attestés par des sources d'archives, et par des vestiges archéologiques pour les périodes postérieures à l'arrivée des Européens (XVe siècle) ; les périodes antérieures ne sont pour l'instant pas encore documentées par des découvertes archéologiques.

Les vestiges appartiennent à deux catégories : ceux qui se rattachent au défunt Royaume et relèvent surtout de l'archéologie et de l'immatériel ; ceux qui datent de l'ère coloniale (recoupant parfois les premiers, étant donné l'intrication des sites) et forment l'ossature bâtie du bien, à laquelle s'agrègent diverses traces d'habitat traditionnel.

Une étude archéologique de Mbanza Kongo, sommaire mais précieuse, a été effectuée dans les années 1960. Ses résultats ont été peu exploités jusqu'à nos jours. La présente redécouverte de la capitale du Royaume du Kongo est, en revanche, associée à l'un des projets archéologiques les plus vastes et ambitieux de toute l'Afrique subsaharienne. Les vestiges découverts et potentiels donnent accès à la vie quotidienne du peuple et des élites, aux bâtiments civils et religieux disparus ou ruinés, aux traces de fortifications portugaises, dont l'accumulation a fixé la morphologie de Mbanza Kongo, dans une période allant du XVe à la première moitié du XXe siècle.

Le site archéologique de *Madungu* est une fosse dépotoir lié à un habitat autochtone, qui a livré du matériel du XVe-XVIe siècle (céramique portugaise, ustensiles, restes organiques) permettant de tracer les échanges économiques du Royaume du Kongo, notamment avec l'Europe.

Le principal site archéologique, *Tadi dya Bukikwa* (« pierre inversée » ou « qui n'a pas encore révélé son contenu » en langue kikongo), correspond sans doute au collège jésuite décrit en 1624 par le clerc portugais Matheus Cardoso – l'auteur de la traduction du catéchisme en langue Kikongo, la même année.

Sungilu et *Mpindi a Tadi* (« signal de pierre ») sont les lieux liés aux cérémonies funèbres des rois. Le premier était dédié au lavage du corps et le second daté du XVIIe siècle, était un lieu où l'on embaumait le corps des rois.

Lumbu (« résidence ») correspond à l'emplacement du vieux palais royal dont la structure semble antérieure à 1660. Le matériel extrait des fouilles, provenant de Venise, Hollande, Bohême, etc., confirme la tradition orale selon laquelle il s'agissait d'un domaine royal, signalant ainsi un lieu de haut prestige.

Le nouveau palais royal, bâti en 1901 dans l'espace politique et spirituel du *Lumbu*, réhabilité en 1980, est devenu le musée des rois Kongo. Il caractérise la technique de construction traditionnelle de la région. À proximité se trouvent la maison du secrétaire du roi et l'enceinte de l'arbre sacré (*Yala Nkuwu*), sous lequel les

souverains rendaient la justice. C'est dans le *Lumbu* que se tient le tribunal coutumier actuel (*Mbanzi a Nkanu*), une des émanations du patrimoine immatériel de la communauté Kongo.

La mission catholique, près de la nouvelle cathédrale, a révélé un ensemble de structures en pierre du XIXe et du XXe siècle.

Le patrimoine bâti de Mbanza Kongo témoigne de cette histoire longue, ponctuée de heurts et de destructions (prise et ruine de la ville entre 1568 et 1571, défaite d'Ambuila en 1665). Remontant au XVIe siècle, les vestiges sont plus riches pour le XIXe et le début du XXe siècle.

Kulumbimbi est la cathédrale du Saint-Sauveur, premier siège épiscopal en Afrique au sud de l'équateur et cœur identitaire du Royaume du Kongo, car le cimetière des souverains est situé dans son enceinte, à l'intérieur de laquelle ont été retrouvées plusieurs autres sépultures de notables ou nobles, inhumés en pleine terre. Les vestiges conservés de cette importante cathédrale catholique, faits de petits moellons locaux, datent de la seconde moitié du XVIe siècle.

Alors que la présence chrétienne est attestée à partir de 1491 et que des couvents d'ordres missionnaires, catholiques puis protestants, ont été installés au cours des deux siècles suivants (les capucins en 1645-1648), il reste plusieurs églises plus récentes : la nouvelle cathédrale (Notre-Dame de la Conception, 1901), l'église évangélique baptiste (sanctuaire bâti en 1889, cimetière, école, dortoir, lieux de soins) et le complexe des sœurs franciscaines (école, couvent et église Saint-Antoine, bâtis à partir de 1933). Enfin, on observe les traces d'une architecture coloniale (fortin portugais, bâtiments de l'administration municipale).

Quelques habitations conservent les traits de la maison XIXe – XXe siècle typique kongo, dite *Nzo*. Sur des fondations de moellons, elles montrent des murs de terre battue ou de briques séchées au soleil ou cuites au four, sur un plan allongé à deux pièces principales sous toit à deux versants (à l'origine couvert de paille). Des éléments coloniaux s'y sont adjoints (véranda, pilier), puis des éléments industriels (tôle) ont remplacé les matériaux locaux.

Histoire et développement

La fondation de Mbanza Kongo remonterait au XIIIe siècle sur un site offrant des défenses naturelles idéales (un seul accès par le nord-est). Sur ce plateau, un bois sacré abritait l'espace du rituel traditionnel et le cimetière royal (déjà nommé *Kulumbimbi*, de *Nkulu* : « ancêtre », et *Mbimbi* : « lieu périlleux »). Au sud de la zone cantonnée de douze sources, la maison royale prenait place dans une clôture de 1 000 m de circonférence, autour de laquelle étaient groupés les logis des dignitaires et une place publique (*Mbazi*), pour la justice, les cérémonies, la revue des troupes. Le site était défendu par une palissade.

Le Royaume prospéra vite. Il étendait son autorité politique et religieuse sur un vaste territoire, organisé en provinces dotées d'un gouverneur. À la fin du XVI^e siècle, ce territoire allait de l'océan Atlantique, à l'ouest, jusqu'à la rivière Kwango, à l'est, la rivière Kwanza, au sud, et le fleuve Ogooué au nord, dans l'actuelle République du Gabon. Mais son influence dépassait cette aire et s'étendait à d'autres peuples limitrophes (Loango au nord, Kasanje au sud), sur les territoires des actuels Gabon, Angola et République démocratique du Congo. Sa prospérité reposait sur une économie agricole, minière et artisanale, ainsi que sur un système monétaire stable (basé sur un coquillage, le *nzimbu*), contrôlé par un pouvoir avisé.

Dès que les Portugais arrivèrent à l'embouchure du fleuve Congo en 1482 et découvrirent la physionomie urbaine de Mbanza Kongo, qu'ils comparèrent à la ville portugaise d'Evora, une relation diplomatique s'établit. Le roi *Nzinga Nkuwu* se convertit au catholicisme en 1491 et prit le nom de Jean I^{er}, tout en maintenant les pratiques religieuses traditionnelles. Son fils, *Mvemba Nzinga*, Alphonse I^{er}, s'accorda avec le roi du Portugal, Manuel I^{er}, pour recevoir des missionnaires, développer les échanges, envoyer les jeunes gens se former en Europe et concéder le commerce des esclaves. Dans un premier temps, ce trafic lui permit de renforcer sa capitale qui se couvrit d'écoles et, entre le XVI^e et le XVII^e siècle, de douze églises. La cathédrale du Saint-Sauveur fut consacrée en 1596, peu après que la ville eut été renommée *São Salvador*. Elle était entourée du palais royal, du quartier des colons portugais et du collège des jésuites. Le Royaume avait des relations privilégiées avec le Vatican. En 1518, Léon X nomma don Henri, fils du roi Alphonse I^{er}, évêque d'Utique et vicaire apostolique de Mbanza Kongo. En 1608, le pape accrédi^ta à Rome le premier ambassadeur d'un État d'Afrique subsaharienne au Vatican. Le premier catéchisme en langue kikongo fut publié en 1624, faisant de Mbanza Kongo le centre privilégié de diffusion du christianisme en Afrique centrale et australe. Le Royaume était alors au cœur d'un vaste réseau intercontinental.

Cependant, les relations entre le Royaume et les Portugais furent vite mises à mal par le fléau de la traite négrière. Plusieurs textes pris par les souverains dès le début du XVI^e siècle tentèrent d'enrayer son essor qui, vidant le territoire de ses forces vives, le condamnait au déclin. De fait, affaiblie, Mbanza Kongo fut envahie en 1568 par les Jagas, peuple voisin, et ne put se restaurer qu'un siècle plus tard, avec l'arrivée des capucins, avant d'être à nouveau victime des ambitions des Portugais, le roi Kongo, Antoine I^{er} (*Nvita Nkanga*), étant défait et tué par eux à la bataille d'Ambuila, en 1665. Il a été estimé qu'entre 1600 et 1852, 3 millions d'esclaves arrivèrent au seul Brésil depuis les côtes du Kongo-Angola, soit une moyenne de 12 000 par an. Certains auteurs parlent de 20 000 par an. Trois voies servaient alors à les convoier : au nord, celle de Loango dominée par les négriers Français ; au sud, celle de Luanda, aux mains des Portugais ; au centre, celle de Mpinda, voie moins

fréquentée en raison de l'hostilité du Royaume à ce trafic. Frappé de dépeuplement, le Royaume sombra dans des guerres internes, instrumentalisées par le pouvoir colonial et les religieux, tandis que la ville, à demi ruinée, renaissait sous une forme différente, plus occidentale, à la fin du XIX^e siècle. C'est alors qu'on construisit le petit fort, la nouvelle cathédrale, l'église baptiste, le second palais royal, témoin d'une autorité symbolique qui se perpétua jusqu'à la mort du dernier souverain, Antoine III, en 1957.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

Dans le dossier de proposition d'inscription révisé, l'État partie articule son argumentation autour de trois points forts.

Le Royaume du Kongo fut l'un des plus grands États constitués que l'Afrique ait connus, en raison de sa maîtrise de l'économie et de la monnaie. Ses souverains ont su asseoir une emprise politique, administrative et spirituelle sur un territoire de 2,5 millions de km², à partir d'une ville dont l'urbanisation fut remarquable. Comme résidence royale, celle-ci peut se comparer à d'autres biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda, 2001, critères (i), (iii), (iv) et (vi)) sont en réalité un ancien palais transformé en lieu funéraire. Ce site possède des attributs matériels et intangibles similaires à ceux de Mbanza Kongo, en particulier la présence de l'esprit *Ngo*, mais il est plus récent (1884). La Colline royale d'Ambohimanga (Madagascar, 2001, critères (iii), (iv) et (vi)) comporta jusqu'en 1794 (avant le transfert du pouvoir à Tananarive) la cité et les tombeaux des rois, et divers lieux sacrés (bois, source, lac, lieu de culte). Si sa durée de vie comme centre de l'autorité fut plus réduite, elle demeure aussi un lieu identitaire. Les Paysages naturels sacrés de Muramvya, de Mpotsa et de Nkiko-Mugamba (liste indicative du Burundi), anciennes capitales itinérantes et cimetières des rois burundais, se rapprochent par leurs attributs (rituels, arbres sacrés), mais il y eut ici plusieurs villes-centres du Royaume au cours de l'histoire, au lieu de l'unique et puissante cité de Mbanza Kongo.

Mbanza Kongo fut une capitale diplomatique entre l'Afrique tropicale et l'Europe, un lieu important des religions abrahamiques universalistes (christianisme et islam) et un centre exceptionnel du culte catholique sur le continent africain. Le dossier de proposition d'inscription compare son action à d'autres lieux liés au christianisme : Lalibela en Éthiopie (Églises creusées dans le roc de Lalibela, 1978, critères (i), (ii) et (iii)) et Cidade Velha au Cabo Verde (Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande, 2009, critères (ii), (iii) et (iv)), plateforme de sa diffusion en Sénégambie. Mbanza Kongo s'en distingue en ceci que, pour la première fois en dehors de l'Europe, le christianisme fut admis comme religion d'État, du fait de la conversion des rois, et que cette primauté fut reconnue par le Vatican. Mbanza Kongo ne fut pas le premier

contact portugais en Afrique. Elmina (Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest, Ghana, 1979, critère (vi)) reçut une expédition dès 1482, mais le Royaume du Kongo entretenait avec le Portugal la transmission la plus étroite et la plus longue de savoirs et de techniques.

Le Royaume du Kongo a été l'objet d'une stratégie d'encerclement, d'épuisement et de transformation en réservoir d'esclaves, menée par le Portugal, à l'image de l'Afrique de l'Ouest et des îles du Cap-Vert, utilisées dès 1460. Le paradoxe veut que la conversion des rois au catholicisme ait facilité cette tactique. Le littoral Kongo vit ainsi passer le plus gros contingent d'hommes et de femmes réduits en esclavage et expédiés en Amérique du Sud où ils participèrent à la création et la construction des villes, et à l'essor de l'économie coloniale. Dès lors, leur empreinte y est omniprésente dans la culture, la langue et les traditions immatérielles qu'ils ont léguées à leurs descendants. L'État Partie évoque leur forte présence à São Salvador de Bahia (Centre historique de Salvador de Bahia, Brésil, 1985, critères (iv) et (vi)).

L'ICOMOS considère que la comparaison avec les villes des colonies portugaises d'Amérique n'est pas à l'avantage du bien proposé, plus modeste et composite. À la différence de ces villes qui furent des points d'arrivée des esclaves, on ne sait pas si des esclaves furent amenés à Mbanza Kongo ou s'ils furent rassemblés ailleurs dans le Royaume.

L'exemple de la ville sainte orthodoxe de Lalibela est peu approprié, car ses onze églises monolithes médiévales (XIIIe siècle), taillées à même le roc et toujours vénérées par les pèlerins, sont sans équivalent, en raison de leur qualité esthétique (critère (i)) et de leur caractère symbolique de substitut de la Terre sainte (critère (ii)). Le critère (iii) qui pourrait justifier un certain niveau de comparaison se réfère au témoignage qu'elles apportent sur la civilisation médiévale et postmédiévale de l'Éthiopie, et non à la diffusion de la religion.

De même, Cidade Velha, la plus ancienne fondation européenne sous les tropiques, nommée en 1462 et inhabitée auparavant, diffère en partie de Mbanza Kongo, en raison de ses attributs (situation insulaire, plan urbain, forteresse et deux églises, intacts). Elle s'en rapproche pour ses valeurs : son rôle dans l'origine et le développement de la traite transatlantique des esclaves (critères (iii) et (vi)). Mais, comme elle fut un port de transit pour les flottes négrières, une société mixte, raciale et culturelle, s'y installa, distincte de celle, moins hétérogène, de Mbanza Kongo.

Pour conclure, l'ICOMOS considère que la caractérisation de Mbanza Kongo comme la manifestation historique d'un des États africains les plus prospères et pérennes est à retenir. La comparaison avec d'autres royaumes assis sur des rituels et un rapport à la nature de même intensité est pertinente. Mbanza Kongo est le témoin d'un christianisme importé, sur lequel le trafic des esclaves a

posé son ombre sans laisser de trace matérielle attestée à ce jour *intra muros*.

L'ICOMOS considère qu'en dépit de quelques faiblesses, l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- La ville de Mbanza Kongo fut la capitale d'un des plus grands États d'Afrique australe, prospère dès le XIVe siècle.
- L'arrivée des Portugais au XVe siècle a transformé la cité qui a acquis une grille orthogonale coloniale, un rempart et plusieurs constructions religieuses.
- Les Européens (Portugais, Hollandais, Français) ont fait du Royaume du Kongo le plus vaste réservoir d'esclaves que le monde ait connu.
- Les esclaves Kongo déplacés vers les Caraïbes et les Amériques (du Sud, surtout) y ont importé leurs expressions culturelles et leurs croyances, contribuant à imprimer une marque originale sur les pays qui les ont accueillis.
- Mbanza Kongo demeure un lieu de mémoire pour les populations de l'Afrique tropicale de la culture kongo.

L'ICOMOS considère que cette justification repose en partie sur des artefacts archéologiques qui contribuent à l'histoire d'une des plus anciennes villes d'Afrique sud équatoriale. L'aspect matériel du cœur de la ville avec ses structures principales (palais royaux, églises, tombes, arbre sacré, habitations mises au jour) évoque le pouvoir, les prérogatives et l'influence du puissant Royaume du Kongo. Tous les aspects de l'histoire de ce Royaume ne sont néanmoins pas illustrés par le bien, en l'état, puisqu'il n'existe pas de traces à ce jour de la traite des esclaves.

Intégrité et authenticité

Intégrité

La cité historique de Mbanza Kongo implantée sur un plateau isolé, a gardé plusieurs de ses traits morphologiques d'origine.

Sur ce plateau, un ensemble de vestiges évoquant la société précoloniale et la survie pluriséculaire du Royaume est concentré dans un périmètre resserré, comprenant la cour des rois Kongo et l'espace du rituel traditionnel (*Lumbu*), le lieu du tribunal coutumier et son arbre sacré, le cimetière royal, deux des douze sources originelles d'eau de roche dont dix subsistent (ces dernières étant dans la zone tampon). L'état de ces vestiges est globalement satisfaisant, mais des problèmes parfois graves, comme l'insalubrité des sources, sont à noter.

Avec la première cathédrale (*Kulumbimbi*), puis les nombreuses églises et édifices militaires et civils hérités des Portugais, une partie de la cité coloniale, est également visible. Cette cité, aux matériaux plus pérennes et récents, est dans un état d'intégrité correct : églises (Saint-Antoine, Notre-Dame de la Conception), couvents (franciscains) témoignent des échanges de Mbanza Kongo avec la chrétienté. Plusieurs fouilles ont commencé à exploiter le potentiel archéologique d'un riche sous-sol.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité des éléments constitutifs du bien sont acceptables. Le bien illustre les fonctions politiques et religieuses, telles qu'elles furent jadis exercées au cœur du Royaume.

Les conditions d'intégrité visuelle du bien sont fragiles. La ville a connu des modifications importantes, en particulier à la fin de l'époque coloniale. Elle a été détruite à plusieurs reprises, ce qui explique les limites des vestiges subsistants. Si de gros efforts ont été consentis depuis dix ans, les conditions d'intégrité visuelle souffraient encore récemment de la présence d'antennes de télécommunication (en cours de démontage). Dans la zone tampon, la piste d'aviation construite par les Portugais dans l'entre-deux-guerres demeure un problème. Le démontage de cette piste, peu ou pas utilisée désormais, a été confirmé par l'État partie et un nouveau site d'aéroport a été choisi hors de la ville. L'ICOMOS considère que ces travaux sont indispensables pour renforcer les conditions d'intégrité du bien.

Authenticité

L'authenticité est liée à la capacité du bien dans son ensemble à transmettre sa valeur clairement et fidèlement. L'ensemble de tous les attributs clés transmettent clairement leurs associations avec l'histoire politique et religieuse de Mbanza Kongo à travers leur tissu, soutenues par d'importantes sources d'archives et du matériel archéologique ainsi que par les savoirs traditionnels.

L'authenticité du bien réside dans le maintien continu de sa fonction sacrée et symbolique depuis sa fondation. L'ancienne capitale du Royaume du Kongo est en effet, de nos jours, le siège politique, culturel et administratif de la province du Zaïre. Les gardiens de la tradition transmettent le prestige sur lequel les anciens rois se sont appuyés : le tribunal coutumier, garant de la gestion des conflits, a été réinstallé après quatre décennies de guerre, comme un lien culturel et politique avec une tradition vivante. L'occupation de l'espace urbain est connue depuis le XVI^e siècle où apparaissent les récits des voyageurs portugais. Une certaine continuité a été maintenue dans ce tissu urbain historique, malgré l'orthogonalité imposée par les Européens, bien que la rue principale ait gardé son vieux tracé. Les nombreuses églises et couvents ont contribué à la stabilité et, fait plus remarquable, plusieurs siècles n'ont pas attenté à l'espace royal, toujours bien identifiable, comme centre spirituel de la communauté.

En conséquence, l'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité des éléments constitutifs du bien sont remplies.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies, mais recommande à l'État partie de mettre en œuvre les actions envisagées afin de renforcer les conditions d'intégrité du bien.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii), (v) et (vi).

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé témoigne d'un grand royaume qui a traversé tous les âges de cette partie du continent africain. Sa capitale a conservé les pouvoirs rituels et symboliques incarné par la confrérie du Léopard *Ngo*, tout en devenant le portail d'entrée et de diffusion du christianisme dans le continent, mais aussi le réservoir le plus développé de la traite négrière dont les victimes ont diffusé leurs croyances et culture outre-Atlantique. Mbanza Kongo est ainsi le lieu de mémoire tant des peuples Kongo d'Afrique que de leurs Afro-descendants.

L'ICOMOS considère que la contribution du Royaume du Kongo à l'histoire du continent africain est, grâce à la documentation disponible sur cinq siècles (de 1483 à nos jours) et à l'archéologie, attestée et indéniable. Après l'arrivée des Portugais, le Royaume adopte le christianisme tout en conservant des éléments de coutumes Kongo préexistantes. Les vestiges de Mbanza Kongo évoquent donc l'importance politique et symbolique du Royaume dans son territoire et son rôle comme portail d'entrée du monde chrétien sur le continent africain. Tous les aspects de l'histoire de ce Royaume ne sont néanmoins pas illustrés par le bien puisqu'il n'existe pas de vestiges à ce jour de la traite des esclaves compris dans les délimitations du bien.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère n'a pas été proposé par l'État partie mais a été envisagé par l'ICOMOS comme étant approprié.

L'ICOMOS considère que le centre politique et religieux de Mbanza Kongo est un exemple exceptionnel d'un ensemble architectural qui illustre, comme nulle part ailleurs en Afrique sub-saharienne, les profonds changements qui découlèrent de l'introduction du christianisme et de l'arrivée des Portugais en Afrique centrale au XV^e siècle, événements qui influèrent non seulement la religion mais aussi le commerce,

l'enseignement et le contact entre l'Afrique centrale et l'Europe, en particulier l'Italie et le Portugal.

La ville fut au cœur d'un vaste Royaume qui, à son tour, fut lié à un vaste réseau intercontinental. La cathédrale venait d'être construite lorsque, en 1608, le Pape accrédi-ta à Rome le premier ambassadeur d'un État d'Afrique sub-saharienne au Vatican. Un collège de jésuite avec une bibliothèque fut fondé en 1621, fonctionna jusqu'en 1678 et reflète le statut accordé à Mbanza Kongo en tant que lieu de savoir. C'est là que le premier catéchisme fut écrit en langue kikongo en 1624 afin de permettre la diffusion du christianisme à travers le Royaume. Des bâtiments plus récents traduisent non seulement la continuité du christianisme mais aussi l'influence du Portugal au XIXe siècle. La zone proposée pour inscription illustre clairement cette étape cruciale dans l'histoire de l'Afrique centrale.

L'ICOMOS considère que le critère (iv) a été justifié.

Critère (v) : *être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que Mbanza Kongo atteignit, avant le contact avec les Portugais, un degré d'accomplissement social et de raffinement urbain dont les navigateurs ont attesté en la comparant à Evora. Cet exemple de réussite réside dans l'habile usage du mythe de fondation (au XIIIe siècle) par la famille royale qui a traversé les siècles assurant un lien indéfectible avec le passé. Cette harmonie a constitué un facteur d'union de l'immense territoire kongo. Celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible due à l'arrivée des Européens et à la traite négrière qui s'en est suivie.

L'ICOMOS considère que l'usage du territoire par la société traditionnelle locale est documenté depuis le dessin de Mbanza Kongo par le voyageur hollandais Olfert Dapper, dans sa *Description de l'Afrique* (1668). Sur un site de fondation inchangé, le lieu a cependant beaucoup évolué. Les débris de construction rencontrés sur le plateau par les urbanistes portugais au cours de la modernisation de la ville au XXe siècle ont apporté la preuve de l'antiquité précoloniale du site et que la ville nouvelle fut posée sur les restes de la vieille ville royale. Cependant, l'évolution spatiale de la ville et l'interaction de cette société traditionnelle avec son environnement sont difficiles à saisir, faute d'information précise et suivie sur son développement au cours des âges à travers le plateau. En outre, ce qui est proposé pour inscription se limite au cœur de la ville et ne couvre pas l'ensemble urbain bâti sur le promontoire.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (vi) : *être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le mot « Kongo » est l'un des vocables africains les plus utilisés dans le monde par les Afro-descendants, pour désigner des lieux ou des rites associés à leurs origines, spécialement dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Plus généralement, de nombreux termes empruntés à la langue kikongo ont traversé l'Atlantique et désignent à présent des plats culinaires, des activités culturelles, etc. Enfin, cette même langue demeure un facteur d'unité et d'identité dans l'ancien bassin d'influence du Royaume du Kongo (Angola, Gabon, République démocratique du Congo) où les autorités coutumières l'utilisent pour maintenir les traditions.

L'ICOMOS convient que les Afro-descendants recourent dans leur vie quotidienne à ces traces originelles imprimées dans leurs langues véhiculaires actuelles (espagnol, portugais, créole). Une analyse plus poussée de ces interactions culturelles serait néanmoins nécessaire pour en déterminer la teneur et l'ampleur. Par ailleurs, les attributs matériels et immatériels du bien peuvent être rattachés à l'entité que constitua le Royaume du Kongo, à ses monarques, au groupe social dominant et à l'aristocratie, ainsi qu'aux populations plus modestes, jusqu'aux manifestations qui en perpétuent le souvenir de nos jours, l'arbre sacré (*Yala Nkuwu*) et le tribunal coutumier (*Mbanzi a Nkanu*). Quoique des témoignages similaires existent dans d'autres groupes traditionnels d'Afrique noire, cet héritage concourt à la spécificité de Mbanza Kongo, mais il demeure affaibli par la rareté des attributs matériels le justifiant, en particulier les vestiges attestés de la traite négrière, ce qui rend difficile l'articulation avec les éléments immatériels du bien.

En outre, il conviendrait de montrer comment cette association linguistique pourrait avoir une signification universelle exceptionnelle et comment elle pourrait être directement et matériellement liée au bien. Cela n'a pas été démontré à ce jour.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies, et que les critères (iii) et (iv) ont été justifiés.

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription reflète d'abord les attributs politiques, symboliques, rituels et religieux de la capitale d'un des plus grands États d'Afrique, du XIIIe au XIXe siècle. Parmi ces attributs figurent le domaine royal, la résidence royale (*Lumbu*), le tribunal coutumier et l'arbre sacré (*Yala Nkuwu*) associé à la justice rendue par les souverains, le cimetière royal, les lieux funéraires royaux (*Sungilu*, pour la purification des dépouilles

mortuaires des rois ; *Mpindi a Tadi* pour leur embaumement). Après l'arrivée des Portugais au XV^e siècle, une autre série d'attributs, bâtis et archéologiques, représente la vie sociale et chrétienne dans le Royaume (*Madungu* et concession de la nouvelle cathédrale). Succédant à la cathédrale du Saint-Sauveur (*Kulumbimbi*), qui est le plus ancien des vestiges catholiques (fin du XVI^e siècle), et au collège des Jésuites (*Tadi dya Bukikwa*, XVII^e siècle), une série de bâtiments a vu le jour, après la renaissance de la ville à la fin du XIX^e siècle : nouvelle cathédrale Notre-Dame de la Conception, église évangélique baptiste, église Saint-Antoine, missions des sœurs franciscaines.

4 Facteurs affectant le bien

La population de Mbanza Kongo est passée de 5 000 habitants en 1997 à 50 000 en 2007, puis 173 850 en 2014. La pression démographique a provoqué un essor de l'habitat, susceptible de menacer les vestiges enfouis, surtout dans la zone tampon. L'ICOMOS note que cette évolution pourrait devenir, par sa densité et sa rapidité, une source de pression sociale et une menace pour la stabilité des pratiques traditionnelles.

Des atteintes spécifiques sont notées sur les flancs montagneux et sur les passages des eaux de pluie. Les pentes du plateau sont déboisées pour y construire des maisons. Des prélèvements de terre ont lieu à proximité du bien ou de sa zone tampon pour la fabrication des briques en argile cuite dont sont faits les murs des demeures traditionnelles. Tous ces facteurs contribuent à l'érosion, au ravinement et même à l'éboulement des pentes sous l'effet des pluies torrentielles fréquentes dans la région.

Le désordre des pratiques anthropiques a commencé à compromettre l'écosystème en dénaturant les sources originelles d'eau de roche, mal aménagées et mal entretenues (six d'entre elles sont en très mauvais état). Il n'y a pas de pistes d'accès à ces sources, qui ceinturent la zone tampon. L'absence d'un système de drainage ne permet pas de faire face aux inondations éventuelles. Le réseau d'adduction d'eau potable est déficient. Sans réseau d'égouts et collecte des ordures, la ville souffre de pollution.

L'ICOMOS recommande que les infrastructures (eau potable, drainage, électricité, égouts, traitement des ordures) soient réalisées ou étendues en urgence pour atténuer les effets de la pression démographique, l'érosion des sols et la pollution par les usages anthropiques.

La zone historique où sont concentrés les vestiges, au voisinage direct du quartier administratif, n'est pas affectée de contraintes de développement aussi fortes que sur le reste du plateau. Les antennes de télécommunications situées à moins de 100 m de l'ancien collège jésuite (*Tadi dya Bukikwa*) constituent une pollution visuelle incompatible avec la sacralité de

l'environnement. L'ICOMOS note que leur démontage a commencé et doit être achevé en 2018.

La piste de l'aéroport longe la zone historique et pourrait recouvrir des vestiges archéologiques qu'il faudra protéger dans le futur. Il est quasi certain que sa construction a provoqué des dégâts, mais sur une surface assez restreinte. Cette piste est une atteinte majeure à la cohérence patrimoniale. L'État partie s'est engagé à la supprimer en 2019. Les vols commerciaux ont été suspendus, seuls sont autorisés de rares vols charters et un nouvel aéroport est prévu à 30 km de Mbanza Kongo.

L'ICOMOS considère que les antennes de télécommunications et la piste d'aviation sont une atteinte à l'intégrité du bien.

Le nombre actuel de visiteurs, en majorité locaux ou régionaux, est faible (508 en 2010 au musée des rois Kongo, 892 en 2014). L'adaptation de la cité historique à un tourisme plus intense est un autre grand défi. Les autorités envisagent une signalétique et un circuit des monuments, une extension et une modernisation du musée, une protection des sites archéologiques, la construction d'un centre d'interprétation, l'essor des activités culturelles, un renforcement du réseau de santé, et une desserte routière locale et interurbaine. L'offre hôtelière existe, mais réduite (44 chambres d'hôtel disponibles, plus une centaine en pensions, environ 300 en projet). L'ICOMOS recommande qu'une stratégie de gestion du tourisme soit développée.

Il n'y a pas de risque sismique avéré (niveau 1) dans cette région. Les biens sont au bord du talweg traversé par la rivière Lueji, mais la zone historique en hauteur sur le plateau ne peut être atteinte par des inondations fluviales. Un plan de gestion des risques de catastrophe naturelle, incluant un traitement écologique des pentes du plateau, est en cours d'élaboration.

L'ICOMOS considère que les menaces qui pèsent sur le bien sont la pression démographique, l'érosion, la pollution par les usages anthropiques, la faiblesse des infrastructures (adduction d'eau potable, drainage, électricité, égouts, traitement des ordures), la présence d'antennes de télécommunications (dans les limites du bien) et d'une piste d'aviation (dans la zone tampon).

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Mbanza Kongo est située sur le haut d'une colline, orientée NNW-SSE. L'État partie a redéfini les limites du bien qui couvrent à présent 89,29 ha (initialement 923,85 ha). Dans cette zone proposée pour inscription, il y a 11 332 habitants (2014), soit 127 habitants par hectare. Cette densité est très forte. Toutefois, la population vit essentiellement sur les pourtours de ce centre historique. La zone des vestiges est moins densément peuplée.

La zone tampon s'étend à l'ouest et au nord vers le sommet du plateau, à l'est et au sud vers les pentes escarpées de la rivière Lueji. Sa superficie est de 622,16 ha (initialement 2 631,88 ha). Dans cette zone tampon, il y a 84 091 habitants recensés (2014).

Les limites de la zone tampon coïncident avec la localisation des sources et garantissent la visualisation globale du bien et de son paysage. Celles du bien proposé pour inscription incluent, au sud, la cité administrative et, au nord, les bâtiments historiques et vestiges dégagés dans la résidence probable des élites.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont satisfaisantes.

Droit de propriété

Le droit de propriété des bâtiments publics est régi par une loi de juillet 1990 et à la charge de l'administration locale. La municipalité exerce le droit de propriété sur les sites archéologiques et les bâtiments historiques, à l'exception de ceux qui relèvent de l'Église ou des communautés religieuses.

Protection

Le patrimoine de Mbanza Kongo est protégé par une série de textes juridiques (constitution angolaise de 2010, lois et décrets sur le patrimoine historique, culturel et artistique). Un décret exécutif de juillet 2014 définit les limites du bien et de sa zone tampon ; un décret de janvier 2015 classe le « centre historique de Mbanza Kongo » comme patrimoine culturel national et liste les lieux protégés ; un décret présidentiel de septembre 2015 crée un « Comité de gestion participative du centre historique ».

Outre ces textes dédiés, le site bénéficie des règles générales d'urbanisme et d'aménagement du territoire : loi de juin 2004, qui instaure une zone *non aedificandi* dans un rayon minimum de 50 m à partir des limites extérieures des monuments protégés.

Malgré le caractère récent de la stabilisation politique du pays après les guerres d'indépendance et civile (2008), un important arsenal juridique a été mis en place. Mbanza Kongo bénéficie d'une protection légale, spécifique et ciblée.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est globalement appropriée.

Conservation

Un corpus documentaire important dans les archives nationales portugaises à Lisbonne, dont des correspondances entre les rois Kongo et la couronne du Portugal depuis le XVI^e siècle, a déjà été exhumé. Il serait néanmoins nécessaire de réaliser une recension plus systématique des sources, ainsi qu'un point historiographique sur les références au Royaume du Kongo dans la littérature savante. La tradition orale, vivace et riche, pourrait faire l'objet d'un travail de collecte

susceptible de contribuer à une future muséographie. L'ICOMOS considère que des recherches restent donc à entreprendre pour enrichir la documentation écrite et orale.

L'état actuel de conservation des éléments du bien proposé pour inscription - analysés séparément - est jugé globalement bon par l'État partie. Il présente néanmoins des inégalités et nécessite plusieurs campagnes de travaux.

L'ancienne cathédrale (*Kulumbimbi*) est à l'état de ruine (un tiers environ de la structure d'origine est encore debout). Les maçonneries des murs ont bien résisté, mais leur base et leur sommet sont menacés par les précipitations et l'invasivité de la végétation. Le décollement des enduits, le dépouillement des pierres, et l'effritement du mortier doivent être stabilisés, pour éviter un effondrement. Un plan de consolidation de cinq ans est envisagé. Restauré en 1991, le palais des rois Kongo est en bon état de conservation et ne demande qu'un entretien courant, mais sa muséographie est désuète (pas de conservation préventive des objets, pas d'exposition sur la monarchie). Le site archéologique *Tadi dya Bukikwa* est protégé par une clôture, mais les eaux de pluie stagnantes menacent sa conservation, les fragments de mur se désagrègent. Un plan de consolidation est prévu dans les deux ans. L'église Saint-Antoine et l'église de la mission évangélique sont dans un état correct, mais souffrent de problèmes d'étanchéité. La maison du secrétaire du roi, altérée, doit être remise dans son état originel. La nouvelle cathédrale Notre-Dame de la Conception est dans un état précaire et doit être ramenée, elle aussi, à son état d'origine dans les prochains cinq ans. Une tombe est également endommagée dans le cimetière des rois. Les lieux de préparation des dépouilles des rois défunts et, surtout, les sources (dans la zone tampon) sont dégradées.

L'Institut national du patrimoine culturel fournit un cadre de référence pour les travaux de préservation du bâti et des lieux archéologiques.

En janvier 2015, une mission de *Consorzio Aureo-Conservazione e Restauro* (Rome) a précisé les restaurations nécessaires. Plusieurs chantiers de fouilles ont eu lieu : en juillet 2010, décembre 2011, septembre-octobre 2013, en janvier et février, puis d'avril à juillet 2014. Du 8 au 20 novembre 2015, une mission archéologique (portugaise et belge) a synthétisé ces recherches et l'analyse archéométrique du matériel céramique découvert, afin d'en déterminer les datations.

La municipalité suit les dossiers des bâtiments à restaurer. Mais l'État partie reconnaît la nécessité concrète de former des équipes chargées des études préliminaires, du repérage des techniques de construction et de la conduite des chantiers. Si les principes de la restauration sont admis par l'État partie, la mise en œuvre de ces travaux urgents n'est pas précisée. Un dispositif d'intervention à cinq ans est établi dans le Plan de gestion 2016-2020 ; cependant, l'ICOMOS recommande que les

actions soient détaillées et que ses responsables et financements soient précisés.

L'ICOMOS recommande de poursuivre les recherches documentaires et de détailler les actions, les responsables et les financements du dispositif d'intervention sur la conservation.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La mise en œuvre des textes législatifs est assurée par le Comité de gestion participative qui coordonne l'action des entités en charge de la gestion du site, à savoir le ministère de la Culture (Institut national du patrimoine culturel), le gouvernorat de la province du Zaïre, la municipalité de Mbanza Kongo et le noyau des autorités traditionnelles. La direction du Comité est assurée par le gouverneur, assisté d'un conseil scientifique et d'un bureau technique, chargé de la programmation et de la gestion quotidienne du site.

La mise en œuvre des outils de planification nationaux, provinciaux, municipaux et coutumiers est, par ailleurs, intégrée à un Plan stratégique de développement de la cité de Mbanza Kongo. Lui-même intégré au Plan national de développement 2013-2017 et au Plan de développement provincial du Zaïre 2013-2017, ce plan stratégique a pour but de garantir l'accès des habitants aux infrastructures vitales (eau, énergie) et aux services de base (santé, logement), tout en maintenant la conservation des biens et de leur paysage. Les autorités coutumières agissent, dans ce cadre, comme les gardiennes d'un patrimoine vivant, matériel et immatériel, prioritairement des espaces et lieux sacrés.

Les services de la protection civile surveillent plusieurs zones de la ville considérées comme pouvant être affectées par des risques naturels dans le quartier de *Sagrada Esperança*, à proximité des éléments patrimoniaux du bien proposé pour inscription, où les bâtiments à risque sont visités périodiquement. D'éventuelles interventions d'urgence (sauvegarde du patrimoine, issues de secours, etc.) sont sous la responsabilité de ces services. L'ICOMOS note l'absence de renseignements chiffrés sur le nombre des personnels en charge de ces actions.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un « Plan de règlement urbain du centre historique » (dit PREGU) est en cours d'élaboration. Il doit y contrôler la volumétrie des résidences, bâtiments publics et commerciaux (trois étages maximum dans la zone du bien et la zone tampon), les circulations, les trottoirs, la surface des parcelles de terrain dans les lotissements et les façades sur rue (15 m maximum), les matériaux (pierre et brique en adobe cuit), la rénovation de l'ancien, les décors architecturaux, les enduits et couleurs, les toitures, les

menuiseries, le mobilier urbain. Les climatiseurs et antennes ne devront pas être visibles depuis la rue. Un cadastre du patrimoine immobilier doit être établi pour permettre l'application de ce plan, tandis qu'un décret du gouverneur impose l'obtention d'un permis de construire (décret provincial d'août 2013).

Un « Plan de gestion du centre historique » ou système de gestion documenté a en outre été établi pour la période 2016-2020. Ce plan vise notamment à sécuriser les éléments naturels et culturels du bien proposé pour inscription, en le protégeant contre le vandalisme et les atteintes extérieures, en fermant l'aéroport actuel et en démontant les antennes de télécommunications. Une brigade de surveillance archéologique est constituée, la population est sensibilisée aux principes de restauration, l'artisanat local est invité à y contribuer, les scolaires et étudiants sont informés sur la valeur du bien. Ce plan doit être appliqué par une équipe de spécialistes intégrés dans le Comité de gestion participative, mais l'ICOMOS note l'absence de détail sur sa composition.

L'État partie se propose de financer cette politique publique en créant une Fondation du patrimoine, encouragée par des remises fiscales, cependant les détails de son élaboration ne sont pas précisés.

Enfin, une politique touristique vise à coordonner la visite de Mbanza Kongo avec les attractions proches (par ex. les grottes d'art rupestre de Nzau Evua). Un parcours est esquissé entre la cité et Mpinda, dans la municipalité de Soyo, port où a débarqué Diégo Cão en 1482, où a eu lieu le premier baptême dans la région en 1491 et où de nombreux esclaves ont été ensuite embarqués. On y visite la mission catholique. Ce parcours pourra sûrement être exploité. De même, un lien avec la formation scolaire pourra être établi afin de créer une cohésion sociale.

L'ICOMOS recommande l'élaboration d'une stratégie de gestion du tourisme définissant entre autre une signalisation, des circuits et des outils d'interprétation.

Implication des communautés locales

La décentralisation des politiques culturelles vise à impliquer les élites locales. Les habitants sont encore peu conscients de la valeur du bien, mais les autorités coutumières, vecteurs de transmission actifs et respectés par ces populations, sont investies dans sa gestion et sa protection, en raison de son caractère sacré.

L'ICOMOS considère qu'une structure de gestion participative a été mise en place. Le concours des autorités coutumières est un indice effectif de l'implication locale. Il y a une convergence des efforts nationaux, provinciaux et locaux mais la coordination technique des actions de conservation reste à préciser. L'ICOMOS recommande à l'État partie de confirmer le fonctionnement du système de gestion transversale, en précisant les ressources humaines et matérielles mises à la disposition de ses responsables. Un tableau de bord

raisonné des besoins de personnel, des actions de formation, des financements prévus est nécessaire.

6 Suivi

Une série de cinq indicateurs clés a été définie pour un suivi du bien sur une base pluriannuelle (trois à cinq ans), en terme de conservation (monuments et sites fouillés), contrôle de la fréquentation du site, contrôle des ravines autour du plateau et des douze sources d'eau de roche.

Le cadre de suivi tel que défini devrait être précisé. Il doit être effectué par le ministère, la province, la ville, les autorités coutumières, sous la coordination du Comité de gestion participative siégeant sur place. Associant la société civile locale, celui-ci envisage le recrutement de plusieurs employés. Un exercice de suivi du bien, considéré comme un ensemble topographique, architectural et archéologique, n'a néanmoins pas été effectué.

Enfin, une analyse « SWOT » a été menée afin de définir des outils stratégiques pour la sauvegarde du site à moyen terme. À côté d'éléments positifs, cette analyse signale des dangers ou urgences : vestiges sous des bâtiments récents, démographie, aéroport, distribution d'eau, assainissement, érosion, brûlis, infrastructure hôtelière, circulation automobile, trafic de biens culturels, faible apprentissage de la langue kikongo.

L'ICOMOS note qu'il existe une instance de coordination opérationnelle, mais pas de directives à caractère exécutif dans tous les domaines. Le suivi des constructions et des travaux dans la zone proposée pour inscription et la zone tampon devraient dépasser le stade de la collecte de données communales.

L'ICOMOS considère que l'existence d'une instance officielle de coordination du suivi et la préparation de normes environnementales et constructives sont des atouts. Toutefois, la politique de suivi doit être approfondie par des indicateurs précis et par des directives à caractère exécutif.

7 Conclusions

Mbanza Kongo possède une série de monuments, de vestiges archéologiques et d'éléments immatériels liés à l'histoire d'un grand Royaume de l'Afrique subsaharienne dont l'existence est attestée du XIVe au XIXe siècle, donc à l'époque précoloniale puis à celle de la domination portugaise. Cet héritage est rassemblé au cœur d'une zone historique, née autour du palais et des attributs royaux, qui constitue un point de référence et un lieu de mémoire pour l'ensemble de la culture kikongo, présente non seulement en Angola, mais aussi dans les pays voisins. L'ancienne capitale des rois Kongo renvoie en effet au contrôle d'un vaste territoire opéré par ce pouvoir politique, symbolique, économique et spirituel, puis à la

diffusion du christianisme dans la partie centrale et australe du continent, à la faveur de l'accueil positif que les souverains réservèrent à ce culte, dès 1491.

Bien que la traite négrière fut pratiquée à grande échelle dans la zone d'influence du Royaume du Kongo, d'où partirent des millions d'esclaves déportés vers l'Amérique du Sud et les Caraïbes où ils répandirent la culture, la langue et les rituels d'origine Kongo, aucun vestige matériel n'en témoigne pour le moment dans les délimitations du bien.

La proposition d'inscription actuelle reflète l'influence politique et religieuse du Royaume du Kongo à travers les vestiges de structures influentes au cœur de sa capitale. Le Royaume du Kongo étant l'un des grands royaumes d'Afrique centrale qui prospérèrent entre le XVe et le XXe siècle, l'ICOMOS considère que d'autres propositions d'inscription pourraient être explorées afin d'évaluer si d'autres lieux et dimensions de ce Royaume auraient le potentiel d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, afin de refléter par exemple son implication dans le commerce des esclaves ou ses importantes activités commerciales.

L'ICOMOS considère aussi qu'à l'avenir, sur la base d'autres recherches et enquêtes, un matériel suffisant pourrait être collecté pour permettre une meilleure compréhension de l'étendue et de la forme de Mbanza Kongo qui serait une ville plus vaste et qui permettrait d'envisager une extension importante du bien tel qu'il est proposé actuellement.

Afin de promouvoir ces deux possibilités, l'ICOMOS recommande qu'une stratégie de recherche soit mise au point qui pourrait aussi envisager des partenariats avec d'autres pays qui autrefois firent partie du Royaume du Kongo.

À court terme, la suppression de l'aéroport est la plus haute priorité pour le bien. Une tradition locale mentionnant la possibilité que le tarmac recouvre une tombe royale (celle de la mère du roi Alfonso enterrée dans l'église Saint-Michel), tous travaux devraient être accompagnés de fouilles archéologiques.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Mbanza Kongo, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume du Kongo, Angola, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

La cité de Mbanza Kongo fut la capitale politique et spirituelle du Royaume du Kongo, un des plus grands

États constitués d'Afrique australe, actif du XIVe au XIXe siècle. Juchée sur un plateau haut de 570 m, elle était prospère lorsque les Portugais sont arrivés au XVe siècle. À son agglomération urbaine de grande envergure construite en matériaux locaux, ceux-ci ont ajouté et substitué des bâtiments en dur érigés selon les normes de construction européennes, dont plusieurs églises. La ville a connu ensuite l'expansion de la foi chrétienne avec l'occidentalisation des élites locales, sans pour autant renoncer à sa culture. La ville conserve les traces bâties et archéologiques de ce passé coutumier, colonial et religieux dont elle est un lieu de mémoire éminent. Le Royaume du Kongo fut au centre du plus grand trafic mondial d'esclaves vers les Amériques et les Caraïbes. Aucun vestige matériel n'en témoigne pour le moment.

Critère (iii) : La contribution du Royaume du Kongo à l'histoire du continent africain est, grâce à la documentation disponible sur cinq siècles (de 1483 à nos jours) et à l'archéologie, attestée et indéniable. Sa capitale a conservé les pouvoirs rituels et symboliques incarnés par la confrérie du Léopard *Ngo*. Après l'arrivée des Portugais, le Royaume adopte le christianisme tout en conservant des éléments de coutumes Kongo préexistantes. Les vestiges de Mbanza Kongo évoquent donc l'importance politique et symbolique du Royaume dans son territoire et son rôle comme portail d'entrée du monde chrétien sur le continent africain.

Critère (iv) : Le centre politique et religieux de Mbanza Kongo est un exemple remarquable d'un ensemble architectural qui illustre, comme nulle part ailleurs en Afrique sub-saharienne, les profonds changements qui découlèrent de l'introduction du christianisme et de l'arrivée des Portugais en Afrique centrale au XVe siècle, événements qui influencèrent non seulement la religion mais aussi le commerce, l'enseignement et le contact entre l'Afrique centrale et l'Europe, en particulier l'Italie et le Portugal. La cathédrale était déjà construite lorsque, en 1608, le pape accrédi à Rome le premier ambassadeur d'un État d'Afrique sub-saharienne au Vatican. Le collège jésuite reflète le statut accordé à Mbanza Kongo en tant que lieu de savoir et fut le lieu où, en 1624, le premier catéchisme fut écrit en langue kikongo afin de diffuser le christianisme à travers le Royaume. La ville fut au cœur du vaste Royaume du Kongo qui lui-même fut relié à un vaste réseau intercontinental.

Intégrité

Tous les attributs qui expriment la valeur universelle exceptionnelle du bien sont compris dans les délimitations du bien. Le bien illustre les fonctions politiques et religieuses, telles qu'elles furent exercées au cœur de l'ancien Royaume du Kongo. Le bien comprend un ensemble de vestiges évoquant la société précoloniale et la survie pluriséculaire du Royaume ainsi que les nombreuses églises et édifices militaires et civils hérités des Portugais. L'état de ces vestiges est globalement satisfaisant, mais des problèmes parfois graves, comme l'insalubrité des sources, sont à noter. Plusieurs fouilles

ont commencé à exploiter le potentiel archéologique d'un riche sous-sol.

Les conditions d'intégrité visuelle du bien sont fragiles, notamment dû à la présence d'antennes de télécommunication (en cours de démontage) et à la piste d'aviation, située dans la zone tampon, construite par les Portugais dans l'entre-deux-guerres. Le démontage de cette piste, peu ou pas utilisée désormais, a été confirmé par l'État partie et un nouveau site d'aéroport a été choisi hors de la ville.

Authenticité

L'authenticité du bien réside dans le maintien continu de sa fonction sacrée et symbolique depuis sa fondation. Les gardiens de la tradition transmettent le prestige sur lequel les anciens rois se sont appuyés : le tribunal coutumier, garant de la gestion des conflits, a été réinstallé après quatre décennies de guerre, comme un lien culturel et politique avec une tradition vivante. L'occupation de l'espace urbain est connue depuis le XVIe siècle où apparaissent les récits des voyageurs portugais. Une certaine continuité a été maintenue dans ce tissu urbain historique, malgré l'orthogonalité imposée par les Européens, bien que la rue principale ait gardé son vieux tracé. Les nombreuses églises et couvents ont contribué à la stabilité et, fait plus remarquable, plusieurs siècles n'ont pas attenté à l'espace royal, toujours bien identifiable, comme centre spirituel de la communauté.

Mesures de gestion et de protection

Depuis la constitution angolaise de 2010, le patrimoine de Mbanza Kongo est préservé par une série de textes juridiques qui ont défini les limites du bien et de sa zone tampon (décret exécutif de juillet 2014), et établi la liste des lieux protégés (décret de janvier 2015).

Un comité de gestion participative a été mis en place par un décret présidentiel de septembre 2015. Ce comité coordonne l'action des entités en charge de la gestion du site (ministère de la Culture, gouvernement de la province de Zaïre, municipalité, autorités coutumières). Le concours des autorités coutumières est un indice effectif de l'implication locale. Deux plans de développement des infrastructures urbaines (eau, énergie, etc.) s'achèvent en 2017 ; ils devront être prolongés. Le Plan de gestion 2016-2020 a défini des outils pour sécuriser et mettre en valeur le bien. Des mesures de conservation et restauration, en particulier en faveur de l'ancienne cathédrale (*Kulumbimbi*), ont été programmées pour cinq ans. L'Institut national du patrimoine culturel fournit un cadre de référence pour ces travaux, pour leur coordination technique et leur financement. Les recherches documentaires, archéologiques et historiques sur le bien devront toutefois être poursuivies et étendues. Une stratégie de gestion du tourisme devra être développée. Les services de la protection civile assurent la surveillance du bien. Un Plan de règlement urbain du centre historique de Mbanza Kongo est, par ailleurs, en cours d'élaboration, tandis qu'un décret provincial d'août 2013 impose un

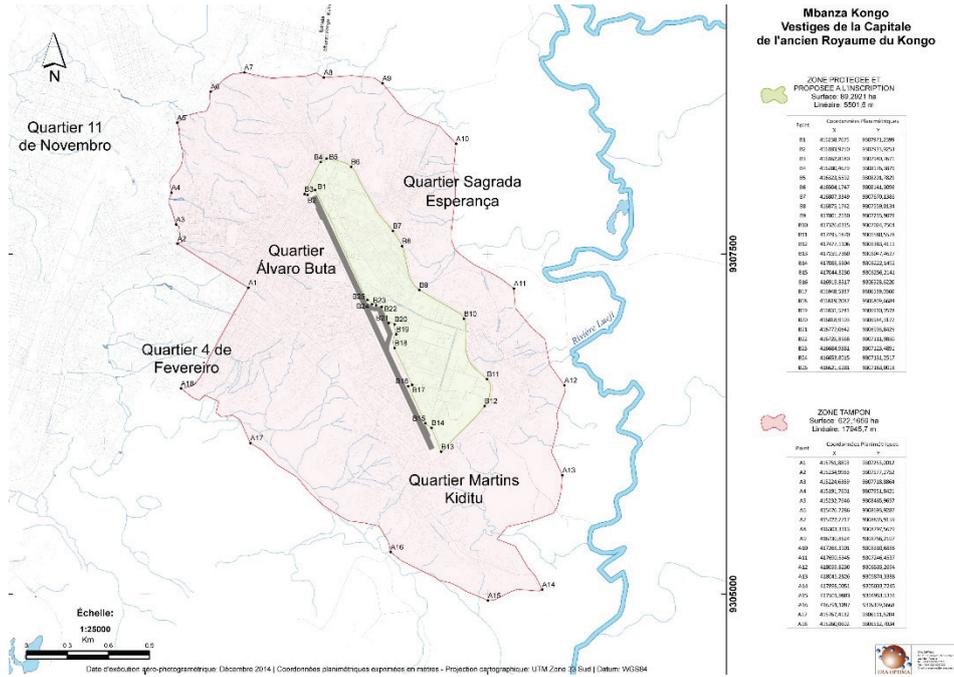
permis de construire préalable à toute intervention dans le bien et la zone tampon.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) Achever le démontage des antennes de télécommunications comme annoncé,
- b) Supprimer la piste de l'aéroport comme annoncé, et entreprendre des fouilles archéologiques détaillées afin d'identifier l'emplacement des tombes, des anciennes églises et d'autres vestiges liés au centre historique,
- c) Confirmer le fonctionnement du système de gestion transversale, en précisant les ressources humaines et matérielles mises à la disposition de ses responsables,
- d) Détailler les actions, les responsables et les financements du dispositif d'intervention sur la conservation,
- e) Finaliser le règlement urbain (PREGU) comme annoncé,
- f) Élaborer une stratégie de gestion du tourisme,
- g) Élaborer des indicateurs de suivi précis sur la base de la valeur universelle exceptionnelle,
- h) Soumettre au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS d'ici le 1er décembre 2019 un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées ;

L'ICOMOS recommande en outre de favoriser la collaboration avec d'autres pays afin d'identifier des sites de l'ancien Royaume du Kongo qui pourraient refléter d'autres dimensions Royaume et notamment son implication dans le commerce des esclaves ou ses importantes activités commerciales, et avoir le potentiel d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.



Carte indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Vue du plateau de Mbanza Kongo



Kulumbimbi - Ancienne cathédrale



L'arbre sacré Yala Nkuwu



Vue générale du site Tadi dya Bukikwa